

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE**

---

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité**

**QUE:**

Lors de la séance ordinaire du 2 juin 2014, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**Règlement no 260-2014 décrétant un emprunt et des dépenses de 3 117 571 \$ relatif à des travaux d'infrastructures pour la phase 3 du développement résidentiel «Domaine-du-Vieux-Moulin».**

Suite à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 4 août 2014, ce règlement est entré en vigueur, conformément à l'article 1061 du code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce septième (7<sup>e</sup>) jour du mois d'août deux mille quatorze (2014).**

Louise Trachy,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le septième (7<sup>e</sup>) jour du mois d'août 2014, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 août deux mille quatorze (2014).

Louise Trachy,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière